

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000565

Séance du mercredi 25 juin 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D – 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT (représenté par M. Jean-Pierre BASSELIN) Auxon-Dessus : Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.11), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.10), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.10), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 2.11), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 2.5), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 3.5), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.2), Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.2), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport du rapport 1.1.5), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.11), Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 2.4), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.5) Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 2.1) Busy: Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.4) Chaleze: Christophe CURTY Chalezeule: Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.2) Champagney : Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaudefontaine : Christiane BEUCLER (jusqu'au rapport 2.5) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Deluz: Sylvaine BARASSI Ecole Valentin: André BAVEREL (jusqu'au rapport 3.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.2) Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes: Jean SIMONDON (jusqu'au rapport 2.4) Grandfontaine: François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représenté par M. Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines: Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (représenté par M. Patrick LAMBERT-COUCOT jusqu'au rapport 1.2.3) Noironte : Bernard MADOUX Novillars: Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.11), Bernard BOURDAIS Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.2), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.2) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL Routelle: Claude SIMONIN Saône: Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins: Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise: Jean-Michel MAY Torpes: Bernard LAURENT Vaire Arcier: Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.5) Vorges les Pins : Charles BATISTE (représenté par M. Patrick VERDIER)

<u>Etaient absents</u>: Auxon-Dessous: Jacques CANAL Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI Besançon: Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Michel OMOURI, Edouard SASSARD Beure: Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Champoux: Thierry CHATOT Chatillon le Duc: Denis GALLET Chaucenne: Bernard VOUGNON Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Jean-Pierre PROST Morre: Gérard VALLET Pirey: Jacques COINTET Pouilley les Vignes: Jean-Michel FAIVRE Serre les Sapins: Christian BOILLEY

Secrétaire de séance : Béatrice RONZI

Mandants: F. BRANGET, T. BENETEAU (à partir du rapport 3.1), Y-M DAHOUI, J-F GIRARD, L.. HAKKAR, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 2.5), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 2.4), B. VOUGNON, C. BEUCLER (à partir du rapport 2.6), G. GAVIGNET, G. VALLET, J. COINTET, J-M FAIVRE

Mandataires: P. BONNET, M. BULTOT, F. MONNEUR, J-L FOUSSERET, J-C ROY, S. JEANNIN, S. JEANNIN, B. MADOUX, B. BECOULET, G. BAULIEU, J-M CAYUELA, R. STEPOURJINE, J-M BOUSSET

<u>Objet</u>: Demande de participation financière pour la réalisation d'une étude préalable à l'aménagement d'une zone à vocation principale d'habitat à Beure

Demande de participation financière pour la réalisation d'une étude préalable à l'aménagement d'une zone à vocation principale d'habitat à Beure

Rapporteur: M. Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2008 Imputation : 70 20 414	Solde avant cette opération: 20 000,00 € Montant de l'opération : 5 415,00 €
111pacacion: 70 20 414	Solde après cette opération : 14 585,00 €

Résumé:

Dans le cadre de la fiche-action numéro 14 du Programme Local de l'Habitat, le Grand Besançon est sollicité par la Commune de Beure afin de participer au financement d'une pré-étude relative à l'aménagement d'une zone à vocation d'habitat mixte au lieu-dit la Rappe et qui comprendra entre 50 et 100 logements. La participation financière de la CAGB, calculée au prorata de la part de logements publics prévus dans ce programme, se monte à 5 415,00 €, soit 30 % du coût hors taxe de l'étude réalisée par le cabinet « Michel SPITZ Architecte ».

I. Contexte

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à favoriser la production de logements, et notamment celle de logements publics. La création de secteurs d'habitat de qualité passe par la réalisation d'études préalables permettant de mieux définir la nature et le contenu des opérations d'aménagement décidées ensuite par les communes du Grand Besançon (ZAC ou lotissement par exemple).

Ces études préalables doivent permettre aux communes :

- de se prononcer sur l'opportunité d'une opération d'aménagement,
- d'arrêter précisément un programme d'aménagement et les modalités de réalisation,
- d'estimer les investissements nécessaires et les subventions potentielles.

Ainsi, le Conseil Communautaire du 30 septembre 2005 a approuvé le principe et les modalités de participation au financement des études préalables d'habitat réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale dans le cas où le secteur identifié comportera une part significative de logements publics (supérieure ou égale à 20 %).

La dépense subventionnable est égale au prix hors taxes de l'étude, plafonnée à 100 000 €, et le taux de subvention (plafonné à 30 %) correspond au pourcentage de logements sociaux de type PLUS et PLA-I que s'engage à faire réaliser la commune dans le cadre de l'opération d'aménagement.

2/3

II. Nature de la demande

La Commune de Beure projette de réaliser à moyen terme, sur des terrains communaux d'une surface totale de 9 hectares, une zone d'habitat mixte située au lieu-dit « la Rappe ».

Préalablement à l'engagement d'une opération, le Conseil Municipal de Beure a décidé de lancer une étude d'opportunité lui permettant de réfléchir avec l'ensemble des partenaires associés (Communes voisines, DDE, CAUE, CAGB...) à la création d'un quartier d'habitat en ce lieu précis. L'étude d'opportunité présentée en janvier par le Cabinet Michel Spitz Architecte donne le contexte géographique humain et social du lieu et les premières pistes de travail. Il a été convenu lors de cette rencontre d'envisager la création d'un éventuel quartier comme un projet intercommunal au vu de sa localisation particulière (aux confins de Pugey, Arguel et Fontain).

Dans un second temps, et si l'ensemble des partenaires se déclare favorable à cette création, il sera défini plus précisément le programme, estimé les investissements nécessaires et les recettes attendues et précisé les modalités de réalisation. Il est envisagé que cette opération d'aménagement comprenne en acquisition et location de l'habitat individuel, de l'habitat individuel groupé, des petits collectifs, soit au total entre 50 et 100 logements, ainsi que des services à la population (équipements sportifs et ludiques, communaux ou intercommunaux). Ce travail fera l'objet d'une autre étude.

Par courrier en date du 18 janvier 2008, Monsieur le Maire a transmis, à l'appui de sa demande, une délibération en date du 25 octobre 2007 par laquelle le Conseil Municipal sollicite la participation de la CAGB et s'engage à réaliser 30 % de logements publics dans le programme d'aménagement. A la suite d'une procédure de consultation, la conduite de cette étude préalable a été confiée au Cabinet Michel SPITZ Architecte. D'une durée prévisionnelle de 4 mois, son coût hors taxe s'élève à 21 587,78 €.

Conformément aux dispositions de la délibération du 30 septembre 2005, il est proposé de participer au financement de cette étude préalable à hauteur de l'engagement souscrit par la commune de réaliser 30% de logements publics soit une subvention de 5 415,00 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention correspondant à 30 % du coût hors taxe de l'étude, soit 5 415,00 €, à la Commune de Beure.

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 119 Contre: 0 Abstention: 0

Délibération du mercredi 25 juin 2008 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/3

Préfecture de la Région Franche-Comte Préfecture du Doubs Contrôle de légalité DCTCJ

- 1 JUIL. 2008